



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## équipement et transports : services extérieurs

Question écrite n° 8502

### Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les problèmes liés à l'annonce de la suppression de 870 postes au sein du ministère de l'équipement. Cette décision ne peut que remettre en cause la notion de service public en obligeant les collectivités locales (notamment les plus petites) à abandonner des projets de développement faute de bénéficier de conseil technique, administratif ou économique de qualité. En effet, faire appel à des prestataires privés revient souvent trop cher pour des collectivités locales déjà bien endettées. Au niveau de l'environnement, les services de l'équipement qui assurent l'annonce des crues, dans certains secteurs la police de l'eau, et mettent au point les plans d'exposition aux risques, ne seraient plus en mesure d'intervenir efficacement. En conséquence, il lui demande les mesures que compte prendre le Gouvernement pour garantir l'exécution d'un service public de qualité et de proximité au sein de l'équipement.

### Texte de la réponse

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement est profondément attaché à l'existence et au développement du service public en général et à celui de l'équipement en particulier. Persuadé que les meilleurs choix se font en prenant en considération les avis de toutes les parties concernées, il inscrit son action ministérielle dans une démarche permanente d'écoute, de dialogue et de concertation, tant avec les personnels de son ministère et leurs représentants syndicaux, qu'avec les élus et les usagers. Il est pleinement conscient que les services de l'équipement ont subi une très importante diminution de leurs effectifs au cours de ces dernières années ; les directions départementales de l'équipement ont en effet vu leur nombre global de postes budgétaires passer de 84 199 à 80 547, entre 1992 et 1997, soit une baisse de plus de 4 %. Le ministre est convaincu que la poursuite d'une telle évolution n'a rien d'inéluctable. Il a la volonté, dans la durée, de faire en sorte que les services départementaux de l'équipement disposent des moyens matériels et humains nécessaires à l'exercice de leur mission de service public. Il a veillé à ce que la réduction des effectifs, fixée dans la loi de finances pour 1998, porte sur des domaines où elle puisse, au moins partiellement, être compensée par des gains de productivité. C'est ainsi qu'il n'y a pas eu de désengagement en matière de conseil technique ou administratif ni en matière d'études de risques naturels. Toutefois, comme les besoins en conseil et en études sont en augmentation constante, les services ont pu parfois, malgré ces mesures, connaître des difficultés pour faire face à toutes les demandes. Pour 1998, le budget voté dégage les premiers moyens de nouvelles orientations, même s'il reste encore marqué par des choix antérieurs. Le programme triennal prévoyait une réduction des effectifs à hauteur de 1 000 emplois en 1998. Il a été infléchi : 92 recrutements supplémentaires sur des emplois spécifiques ont été obtenus, et 120 postes ont pu être créés dans le cadre du plan de résorption de l'emploi précaire. Des mesures immédiates ont également pu être prises en faveur de la promotion des personnels. Ainsi, 1 250 postes ont été ouverts au concours spécial organisé dès ce début d'année afin de permettre l'accès des agents du premier niveau de catégorie C au corps supérieur. En outre, une conférence nationale sur l'entretien et l'exploitation des infrastructures a été organisée avec les organisations syndicales. Il s'est agi, notamment, de dégager les perspectives d'évolution des métiers correspondants, de préciser les

principes généraux d'organisation du travail à mettre en place pour répondre aux exigences à la fois du service public, des usagers et des personnels de l'équipement et, ainsi, de fournir les éléments permettant de nourrir les discussions avec les autres départements ministériels, en particulier avec le ministère chargé du budget. Au niveau de la gestion 1998, le mécanisme d'anticipation a priori des réductions futures a été enrayé. Les services ont donc pu procéder aux recrutements nécessaires sur les postes déclarés vacants jusqu'au 30 juin et ce n'est qu'après les arbitrages budgétaires pour 1999 que des instructions complémentaires seront données pour les recrutements portant sur les postes déclarés vacants au deuxième semestre. Le ministre de l'équipement, des transports et du logement fait de la question des effectifs de ses services un sujet prioritaire de la préparation du projet de loi de finances pour 1999. Il s'emploie en effet à ce que les décisions gouvernementales assurent une meilleure équité dans l'évolution des emplois de son ministère.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Bocquet](#)

**Circonscription :** Nord (20<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8502

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 janvier 1998, page 152

**Réponse publiée le :** 27 juillet 1998, page 4149